

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE – FRATERNITE

Département de
SEINE ET MARNE

DEL2015_ 0229

Arrondissement de
TORCY

COMMUNE DE NOISIEL

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal

Canton de
CHAMPS-SUR-MARNE

SEANCE ORDINAIRE DU 18 DECEMBRE 2015

L'an deux mille quinze, le dix-huit décembre, à 19h00

Le Conseil Municipal de la Commune de Noisiel, légalement convoqué le 9 décembre 2015 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil, Mairie Principale, sous la présidence de M. VACHEZ, Maire de Noisiel

PRESENTS : M. VACHEZ, MME.NATALE, M.SANCHEZ, MME DODOTE, MME TROQUIER, M.VISKOVIC, MME NAKACH, M. TIENG, MME NEDJARI, M. RATOUCHE, MME CAMARA, MME JULIAN, M. FONTAINE, MME DAGUILLANES, MME MONIER, M. NYA NJIKÉ, MME ROTOMBE, M. CALAMITA (arrivé à 19h40), MME COLLETTE, M.BARDET, MME VICTOR, , M.DRAME, MME PELLICOLI, M. KAPLAN, M. KRZEWSKI, MME BOUHENNI, MME KRA,

ETAIENT EXCUSES ET REPRESENTES

*Monsieur DIOGO qui a donné pouvoir à Monsieur VISKOVIC,
Monsieur BEAULIEU qui a donné pouvoir à Madame DODOTE,
Madame BEAUMEL qui a donné pouvoir à Madame COLLETTE,
Monsieur MAYOULOU NIAMBA qui a donné pouvoir à Madame TROQUIER,
Monsieur ROSENMANN qui a donné pouvoir à Madame ROTOMBE,
Monsieur CALAMITA qui a donné pouvoir à Madame MONIER jusqu'au point n°1,*

ABSENT : M. Hoang NGUYEN

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Patricia PELLICOLI,

L'installation du nouveau conseiller municipal a été effectuée avant l'examen du point N°1 de l'ordre du jour

Arrivée de Monsieur CALAMITA à 19h40, après le vote du point n°1 de l'ordre du jour.

Point n° 1 : Désignation des conseillers communautaires dans le cadre de la création de la Communauté d'Agglomération de Paris – Vallée de la Marne

- suite DEL2015_ 0 2 2 9

portant sur la désignation des conseillers communautaires dans le cadre de la création de la Communauté d'Agglomération de Paris – Vallée de la Marne (2)

VU le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-6-1 et L.5211-6-2,

VU la Loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 dite de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM),

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République,

VU l'Arrêté du Préfet de Seine-et-Marne, en date du 27 novembre 2015, portant fusion des communautés d'agglomération « Marne et Chantereine », « Marne-la-Vallée – Val Maubuée » et « Brie Francilienne » et création de la Communauté d'Agglomération « Paris-Vallée de la Marne »,

VU l'Arrêté du Préfet de la Région Ile de France, en date du 16 décembre 2015, fixant le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de "Paris - Vallée de la Marne" à compter du 1^{er} Janvier 2016,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder, pour la commune de Noisiel, à l'élection de quatre conseillers communautaires appelés à siéger au sein du nouveau conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de « Paris-Vallée de la Marne »,

CONSIDERANT que l'article L.5211-6-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, en son point (c), énonce : «Si le nombre de sièges attribués à la commune est inférieur au nombre de conseillers communautaires élus à l'occasion du précédent renouvellement général du conseil municipal, les membres du nouvel organe délibérant sont élus par le conseil municipal parmi les conseillers communautaires sortants au scrutin de liste à un tour, sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation. La répartition des sièges entre les listes est opérée à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne. »,

CONSIDERANT que les conseillers communautaires sortants sont les suivants : Daniel VACHEZ, Nadia BEAUMEL, Annyck DODOTE, Patrick RATOUCHE, Massogbe CAMARA NDOMBELE, Lilian BEAULIEU, Marcus DRAME, Sithal TIENG,

VU les listes candidates présentées :

Liste «Daniel VACHEZ» 1- Daniel VACHEZ
2- Nadia BEAUMEL
3- Annyck DODOTE
4- Patrick RATOUCHE

Liste « Marcus DRAME», 1- Marcus DRAME

CONSIDERANT que le conseil municipal a désigné Mme Lucrèce KRA et Mme Marie-Rose MONIER comme assesseurs pour le bureau de vote,

- suite DEL2015_

0229

portant sur la désignation des conseillers communautaires dans le cadre de la création de la Communauté d'Agglomération de Paris – Vallée de la Marne (3)

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

PROCEDE au vote au scrutin secret pour l'élection des quatre conseillers communautaires de Noisiel appelés à siéger au conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de « Paris – Vallée de la Marne », parmi les conseillers communautaires sortants au scrutin de liste à un tour.

CONSTATE qu'après dépouillement les résultats sont les suivants :

- nombre de votants: 32
- nombre de bulletins blancs ou nuls: 0
- nombre de suffrages exprimés : 32
- quotient électoral: $32/4=8$

CONSTATE que les listes candidates proposées ont obtenu :

- Liste «Daniel VACHEZ» : 27 Voix; (Vingt Sept)
- Liste «Marcus DRAME» : 5 Voix; (Cinq).

PROCEDE à la répartition des sièges selon le principe de la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne ; soit :

- Liste «Daniel VACHEZ» : 4 sièges ;(Quatre)
- Liste «Marcus DRAME» : 0 siège ; (Zéro).

PROCLAME ELUS pour siéger en qualité de conseillers communautaires de Noisiel au sein du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de « Paris – Vallée de la Marne », les conseillers municipaux suivants :

- 1- Daniel VACHEZ
- 2- Nadia BEAUMEL
- 3- Annyck DODOTE
- 4- Patrick RATOUCNIAK

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

La présente délibération est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

D. Vachez

Daniel VACHEZ



Transmis au représentant de l'Etat le	22 DEC. 2015
Publié le	22 DEC. 2015

Acquitté en PREFECTURE le 22/12/2015